

**Indice genevois des prix à la consommation : - 0,1 % en décembre 1994**

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,1 % en décembre 1994 et s'établit à 101,3 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 0,5 %, contre 3,7 % l'an passé à pareille époque.

L'indice de l'alimentation, boissons et tabacs se replie de 1,0 % ce mois (en un an : - 1,1 %) en raison de baisses de caractère saisonnier pour certains produits et de diverses actions de promotion. Le café en grains se démarque de ce climat de modération des prix : + 19,6 % en une année !

Pour le reste, peu de choses à signaler :

- une hausse du mazout ce mois (+ 1,2 %), mais une baisse par rapport à l'an passé (- 13,2 %); ce mouvement se répercute sur le groupe logement et énergie (en un mois : + 0,0 %; en un an : + 0,4 %);
- quelques augmentations dans le groupe loisirs, spectacles, enseignement et culture (en trois mois : + 0,3 %; en un an : + 0,3 %), notamment en matière de théâtre, manifestations sportives et chemins de fer de montagne, lesquelles augmentations sont partiellement contrebalancées par des reculs dans l'électronique de loisirs, en particulier pour les ordinateurs domestiques.

L'année se termine donc sur un taux de renchérissement de 0,5 % pour le canton. C'est le taux le plus bas enregistré depuis que l'indice genevois des prix à la consommation est calculé (1966). Pour mémoire, les deux autres années les plus "calmes" sur le front des prix ont été 1978 (+ 0,8 %) et 1986 (+ 1,0 %).

**La TVA, les prix et l'indice . . .**

Au premier janvier 1995, l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) sera remplacé par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA - nouvel impôt indirect sur la consommation). Cette modification du régime fiscal va se répercuter sur les prix à la consommation.

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui s'appuie sur une étude du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, le taux annuel de renchérissement pour l'année prochaine (1995) - mesuré à l'aune de l'indice suisse des prix à la consommation - peut être estimé à 2,5 %. Cette progression résulte de l'impact du changement de régime fiscal (estimé à 1,3 %), auquel s'ajoute une hausse modérée du niveau général des prix (estimée à 1,2 %).

Ces estimations ne se bornent pas à une simple opération d'addition de TVA et de soustraction d'ICHA. Compte tenu des différences entre les deux systèmes fiscaux, il faut notamment tenir compte de l'évolution des prix des biens et services que les entreprises se procurent pour assurer leur production (consommation intermédiaire, investissements), autrement dit de l'évolution des coûts de production. L'ICHA engendrait dans bien des cas un cumul d'impôt (la fameuse "taxe occulte"). La suppression de celui-ci est l'un des principaux avantages de la TVA. La hausse de 1,3 % précitée tient compte de l'allègement des coûts de production, en particulier de la disparition de la taxe occulte, ainsi que de l'extension du champ de l'impôt, notamment aux services.

La hausse sera nettement plus marquée pour les services considérés globalement que pour les marchandises. Au sein des premiers, il est probable que les prix de l'hôtellerie-restauration seront nettement touchés, de même que les tarifs des services publics. Par contre, les loyers ne le seront pratiquement pas, du moins à court terme. Parmi les marchandises, les prix pourraient même se replier dans les textiles, l'aménagement du logement et les appareils électriques et électroniques. La hausse sera modérée pour les denrées alimentaires, les médicaments, les livres et les journaux (imposés au taux réduit). Par contre, elle sera marquée pour les agents énergétiques (gaz, électricité, huiles de chauffage).

De grandes incertitudes planent sur la chronologie des événements. L'effet de la baisse des coûts de production, notamment de la suppression de la taxe occulte, ne s'exercera que progressivement dans le temps. De plus, il est possible que les adaptations de prix en janvier correspondent à l'application du taux de TVA et soient par conséquent relativement fortes, puis que des corrections à la baisse s'opèrent en cours d'année, sous la pression de la concurrence et à la lumière de la baisse des coûts susmentionnée. La situation concurrentielle, la politique des entreprises en matière de prix et la réaction des consommateurs constitueront des facteurs clefs qu'il est difficile d'évaluer.

Afin de mieux appréhender l'impact de la TVA sur l'indice, l'OFS va mener une enquête complémentaire auprès des informateurs (commerces et prestataires de services auprès desquels les prix sont relevés). Il sera toutefois impossible de calculer le "pur" impact du nouvel impôt; on ne pourra qu'en évaluer les effets, ceux-ci intégrant d'autres facteurs que la modification de la fiscalité indirecte.

#### Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en décembre 1994

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	101,3	- 0,1	0,5
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	98,5	- 1,0	- 1,1
Habillement	6,5	100,8	///	0,5
Logement et énergie	25,2	101,7	0,0	0,4
<i>logement</i>	22,0	102,6	///	0,8
<i>énergie</i>	3,2	96,0	0,3	- 2,3
Aménagement du logement	6,8	100,6	0,0	0,5
Santé	10,2	101,6	///	1,3
Transports et communications	11,4	101,4	0,0	1,7
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	101,3	0,3	0,3
Autres biens et services	14,7	104,2	///	1,0

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : 145,7  
septembre 1977 = 100 : 179,1  
septembre 1966 = 100 : 304,9